

RESUME

Les activités sportives chez les sapeurs-pompiers sont sources de nombreuses blessures alors qu'elles constituent également un facteur essentiel pour le maintien opérationnel de chaque agent en raison des exigences que représente cette profession. Nous avons ciblé la blessure la plus fréquemment rencontrée qu'est l'entorse de cheville et proposé une série de tests permettant de valider ou non la reprise de l'activité de l'agent en retour d'arrêt de travail pour entorse de cheville. Les critères retenus sont la douleur, l'œdème, les amplitudes articulaires, la laxité, les tests isométriques, les tests proprioceptifs, la stabilité, les activités de la vie quotidienne. Pour autoriser la reprise de l'activité, chaque critère doit être validé.

Mots clés : entorse de cheville, reprise du sport, test, sapeurs-pompiers